

January 14, 2022

To: All Pioneer Manor residents, families and substitute decision makers

Re: COVID-19 Update #94

We thank everyone for their continued support, and would like to share the following updates:

### COVID-19 Outbreak Status

The Home has begun receiving results from the January 12, 2022 surveillance testing. As of this afternoon, there are 73 active COVID-19 resident cases and 54 active staff cases. All residents are being cared for in Pioneer Manor. Eighteen (18) residents are presenting with symptoms, such as runny nose, sore throat, malaise and cough.

Resident families will be notified if their loved one has received a positive test result or has been identified as a close contact of a positive COVID-19 case. All positive resident cases and all high-risk close contacts identified through contact tracing remain in isolation with droplet precautions. All Home Areas, with the exception of the first floor Lodge, have transitioned to in-room tray service for all meals effective today. All affected staff members continue to self-isolate at home and will return to work when cleared by Public Health.

We continue to work closely with Public Health Sudbury & Districts, Ontario Health and the Ministry of Long-Term Care on a daily basis and monitor all residents for signs and symptoms consistent with COVID-19. Any resident identified with symptoms will be tested for COVID-19 as well as multiple respiratory organisms.

In addition to the daily rapid antigen testing requirement for all staff and visitors, surveillance testing will continue for all residents and staff as directed by Public Health. The next round of testing is scheduled for Wednesday, January 19, 2022. Results will be shared as information becomes available.

### Essential Caregivers

We have received concerns from families regarding limiting essential caregivers in the Home. We understand the strain this has had on the designated caregiver. The Home views essential caregivers as integral members of the team and has reviewed the policy with Public Health and the Ministry this afternoon. In line with Ministry guidance, we are pleased to allow two (2) essential caregivers per resident to alternate their visits. During an outbreak, **only** one (1) essential caregiver can visit at a time, and visits are limited to the **resident's room**. Public Health has reinforced the requirement for visitors to remain in the Resident's room. They should not be circulating the Home Area unless assisting their loved one with a responsive behaviour. If feasible, the Home is requesting that essential caregivers coordinate their visits around a meal time to provide assistance to their loved one. Should you require a change to the two (2) caregivers currently designated, please contact [pmcommunications@greatersudbury.ca](mailto:pmcommunications@greatersudbury.ca). Please continue to self-monitor for COVID-19 symptoms and contact the Assessment Centre at 705-671-7373 if you experience symptoms.

### COVID-19 Vaccination

The Ministry of Long-Term Care has implemented changes mandating all eligible staff, volunteers, students, support workers, and essential caregivers to receive a third dose of a COVID-19 vaccine (i.e., booster) by January 28, 2022 unless stipulated. Note the revised dates for essential caregivers in **bold text** below:

- If second dose was received on or before **October 7, 2021**, proof of a third dose must be provided by January 28, 2022.
- If first dose was received on or before **December 20, 2021**, proof of a second dose must be provided by February 21, 2022, and proof of third dose by May 23, 2022 (Recognizing the initial mandated vaccination requirements for essential caregivers, which took effect December 20).



Visitors must present an enhanced COVID-19 vaccine certificate with **QR code**. To download your enhanced vaccine certificate with QR code, visit <https://covid-19.ontario.ca/get-proof/> or call the Provincial Vaccine Contact Centre at 1-833-943-3900 to have your vaccine certificate mailed.

### Booking Vaccine Appointments

Individuals can book an appointment online at: <https://covid-19.ontario.ca/book-vaccine/> or by phone at 705.674.2299 (toll-free: 1.800.708.2505). The call centre is open Monday to Friday between 8 a.m. and 6 p.m. and is closed on statutory holidays. Visit <https://covid-19.ontario.ca/vaccine-locations> for pharmacy locations and booking information.

### Communication Updates

To ensure important updates and information is being provided in a timely manner, we have further streamlined our communication process. The Home will be discontinuing paper copy update letters delivered through Canada Post for individuals who are receiving both electronic and mailed paper copies. Paper copies of all update letters will now be available for pick up at the front entrance screening table at Pioneer Manor. If you receive only paper copy updates through Canada Post and wish to receive them electronically, email [pmcommunications@greatersudbury.ca](mailto:pmcommunications@greatersudbury.ca). Updates are also available on our website at <https://www.greatersudbury.ca/live/long-term-care-pioneer-manor/>.

Once again, thank you for your continued patience and support during this challenging time. Should you have any questions, please do not hesitate to contact us.

Sincerely,



Aaron Archibald  
Director, Long-Term Care Services

c.c.: Councillor Geoff McCausland, Chair, Community Services Committee  
Ed Archer, Chief Administrative Officer  
Steve Jacques, General Manager, Community Development  
Dr. Maurice St. Martin, Medical Director  
Andrée Quesnel, Nicole Jacklin, Managers of Resident Care  
Dianna Foster – Family Council  
Maria Aprea – Resident Council

## Summary of Requirements for Visiting, Absences, and Social Gatherings

Requirements		Fully Immunized*	Partial/Unimmunized*	Outbreak/Resident in Isolation
<b>Visitors</b> *surgical masks required at all times and eye protection were indicated  *eating and drinking not permitted in the Home	<b>Essential Caregivers</b>  Max 2 designated (unless previously designated). Caregivers designated after Dec 15, 2021 must be fully vaccinated.  Max 2 per resident at a time (unless in outbreak or quarantine)  ** For COVID-19 Vaccination requirements see chart below**	- If visiting a <b>fully immunized resident</b> , may have physical contact including for non-care- related reasons.  - Surveillance testing required every second day	- Surveillance testing required every second day  - Physical distancing (2 m) when not providing direct care  - Visits must occur in resident's room	- May support in resident's room (max 1 per visit)
	<b>General Visitors</b>	<b>Not permitted, unless visiting a resident receiving end of life care.</b>		
<b>Absences</b> *surgical mask required  *follow IPAC active screening on return  *testing and isolation requirements as set	<b>Medical/ Compassionate/Palliative /Essential</b>	Permitted		
	<b>Short term Social (Day) (&lt;24 hours)</b>	<b>Not permitted</b>		
	<b>Temporary Social (2+ days/overnight)</b>	<b>Not Permitted</b>		
<b>Social Gatherings</b> *Residents wear masks if tolerated, IPAC adherence, cleaning prior/after	<b>Organized events/social gatherings</b>	- Maintain same activity groups as much as possible - Group activities/programs continue - Large facility-wide programs/events are still on hold	-Individual/door-to-door programming only for area(s) in outbreak and isolated residents	
<b>Dining</b>	<b>Communal Dining</b>	-Consistent seating of residents at same table -2 m distancing between diners at different tables (if possible) -Fully immunized visitors may assist fully immunized residents with their meals	-In-suite dining	

## Essential Caregiver COVID-19 Immunization Mandated Requirements

Third Dose Requirements for Essential Caregivers	
Essential Caregivers who have received their <u>second</u> dose of an approved mRNA COVID-19 vaccine <u>on or before October 7, 2021</u> :	-Must show proof of receiving their third dose COVID-19 vaccine by January 28, 2022 to be granted access into the Home.
Essential Caregivers who have received their <u>first</u> dose of an approved mRNA COVID-19 vaccine <u>on or before December 20, 2021</u> :	-Must show proof of their second dose vaccine by February 21, 2022 to be granted access into the Home. -Must show proof of their third dose vaccine by May 23, 2022 to be granted access into the Home.

**If visitor refuses to disclose their vaccination status, they are considered unimmunized and denied entry into the Home**

Le 14 janvier 2022

Objet : Quatre-vingt-quatorzième mise à jour sur la COVID-19

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leur famille et de leurs mandataires spéciaux

Nous remercions tout le monde de leur soutien continu. Cela dit, nous tenons à partager les mises à jour suivantes avec vous :

### Mise à jour sur l'éclosion de COVID-19

Le foyer a commencé à recevoir des résultats pour les tests de surveillance administrés le 12 janvier 2022. Cet après-midi, nous comptons 73 cas actifs de COVID-19 chez les résidents et 54 cas actifs chez les employés. Tous les résidents malades demeurent aux soins du Manoir des pionniers. Dix-huit (18) d'entre eux présentent des symptômes, notamment : écoulement nasal, mal de gorge, malaise et toux.

Les familles des résidents seront informées si leurs proches ont reçu un diagnostic positif de COVID-19 ou s'ils ont été identifiés comme étant un contact étroit d'un cas positif. Tous les résidents aux résultats positifs et tous leurs contacts étroits à risque d'exposition élevé, que nous avons identifiés par l'entremise de la recherche des contacts, demeurent en isolement avec des précautions contre l'exposition aux gouttelettes. Toutes les aires résidentielles, sauf le Lodge au premier étage, ont terminé la transition pour recevoir tous les repas dans les chambres à compter d'aujourd'hui. Tous les employés malades continuent de s'auto-isoler à la maison et ne reviendront pas au travail jusqu'à ce que Santé publique Sudbury et districts les y autorise.

Nous continuons de travailler étroitement avec les représentants de Santé publique Sudbury et districts, de Santé Ontario et du ministère des Soins de longue durée, nous réunissant au quotidien avec eux. Nous surveillons tous les résidents pour tout signe et tout symptôme correspondant à la COVID-19 et nous administrerons des tests à tout résident qui présente des symptômes afin de déterminer s'il souffre de la COVID-19 ou d'un autre virus respiratoire.

En plus d'exiger que tous les employés et tous les visiteurs subissent un test antigénique rapide au quotidien, nous continuerons d'administrer des tests de surveillance à tous les résidents et à tous les employés, conformément aux directives du bureau de santé publique. Les prochains tests seront administrés le mercredi 19 janvier 2022. Les résultats seront partagés dès qu'ils seront disponibles.

### Personnes soignantes essentielles

Certaines familles nous ont signalé des préoccupations concernant le nombre de personnes soignantes essentielles étant autorisées dans le foyer. Nous comprenons combien cette situation peut être difficile pour la personne soignante désignée. Le foyer juge que les personnes soignantes essentielles font partie intégrante de notre équipe et, cet après-midi, il a passé en revue la politique avec Santé publique Sudbury et districts et le ministère. Tout en respectant les conseils du ministère, nous sommes heureux d'autoriser deux (2) personnes soignantes essentielles par résident, qui peuvent visiter le résident chacune à son tour. Durant une éclosion, **seulement** une (1) personne soignante essentielle peut visiter le résident à la fois et les visites doivent se dérouler **dans la chambre du résident**. Le bureau de santé publique insiste que les visiteurs demeurent dans la chambre des résidents. Il leur est interdit de circuler dans l'aire résidentielle, à moins qu'ils n'aident leur proche avec un comportement réactif. Le foyer demande aux personnes soignantes essentielles de faire cadrer leurs visites avec les heures de repas, dans toute la mesure du possible, afin d'aider leurs proches à manger. Si vous devez apporter un changement aux deux (2) personnes soignantes qui sont actuellement désignées, veuillez envoyer un courriel à [pmcommunications@greatersudbury.ca](mailto:pmcommunications@greatersudbury.ca). Veuillez continuer de vous auto-évaluer pour tout symptôme de la COVID-19 et communiquer avec le Centre d'évaluation, au 705 671-7373, si vous présentez des symptômes.

## Vaccination contre la COVID-19

Le ministère des Soins de longue durée a ordonné que tous les employés, les bénévoles, les étudiants, les travailleurs de soutien et les personnes soignantes essentielles qui sont admissibles à une troisième dose d'un vaccin contre la COVID-19 (dose de rappel) doivent obtenir cette dose d'ici le 28 janvier 2022 à moins d'indication contraire. Veuillez prendre note des dates révisées pour les personnes soignantes essentielles (elles sont présentées **en gras** ci-dessous) :

- Si vous avez reçu votre deuxième dose **le 7 octobre 2021 ou avant**, vous devez présenter une preuve de votre troisième dose d'ici le 28 janvier 2022.
- Si vous avez reçu votre première dose **le 20 décembre 2021 ou avant**, vous devez présenter une preuve de votre deuxième dose d'ici le 21 février 2022 et de votre troisième dose d'ici le 23 mai 2022 (ces dates reconnaissent les exigences initiales en matière de vaccination pour les personnes soignantes essentielles, qui sont entrées en vigueur le 20 décembre).

Tous les visiteurs doivent présenter un certificat de vaccination amélioré muni d'un **code QR**. Pour télécharger votre certificat de vaccination amélioré muni d'un code QR, veuillez visiter le site <https://covid-19.ontario.ca/obtenir-preuve/>. Vous pouvez aussi appeler l'InfoCentre provincial pour la vaccination, au 1 833 943-3900, pour demander que l'on vous envoie votre certificat par la poste.

## Rendez-vous pour obtenir un vaccin

Vous pouvez prendre rendez-vous en ligne à <https://covid-19.ontario.ca/rendezvous-vaccin/> ou par téléphone au 705 674-2299 (sans frais : 1 800 708-2505). Le centre d'appels est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h, et il est fermé les jours fériés. Pour prendre connaissance des emplacements des pharmacies et des renseignements pour prendre rendez-vous, visitez le site <https://covid-19.ontario.ca/emplacements-pour-la-vaccination>.

## Mise à jour sur les communications

Nous avons simplifié encore davantage notre processus de communication afin de fournir les mises à jour et les renseignements importants en temps opportun. Le foyer cessera d'envoyer une copie papier des mises à jour par la poste aux personnes qui reçoivent à la fois une copie électronique et une copie papier. À partir de maintenant, vous pouvez venir prendre une copie papier des mises à jour à la table de dépistage, à l'entrée principale du Manoir des pionniers. Si vous recevez uniquement une copie papier des mises à jour par la poste et que vous désirez les recevoir par voie électronique, veuillez envoyer un courriel à [pmcommunications@greatersudbury.ca](mailto:pmcommunications@greatersudbury.ca). Les mises à jour sont également disponibles dans notre site Web au [www.grandsudbury.ca/manoir-des-pionniers](http://www.grandsudbury.ca/manoir-des-pionniers).

Une fois de plus, nous vous remercions de votre patience et de votre soutien en cette période difficile. Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Sincèrement,



Aaron Archibald  
Directeur, Services de soins de longue durée

- c. c. Conseiller Geoff McCausland, président, Comité des services communautaires  
Ed Archer, administrateur en chef  
Steve Jacques, directeur général du Développement communautaire  
D<sup>r</sup> Maurice St. Martin, directeur médical  
Andrée Quesnel et Nicole Jacklin, gestionnaires des soins aux résidents  
Dianna Foster – Conseil des familles  
Maria Aprea – Conseil des résidents

## Résumé des exigences pour les visites, les absences et les rassemblements sociaux

Exigences		Visiteur entièrement immunisé*	Visiteur partiellement immunisé ou non immunisé*	Éclosion / Résident en isolement
<b>Visiteurs</b> *Doivent porter un masque chirurgical en tout temps et une protection oculaire selon les indications.  *Il est interdit de manger et de boire dans le foyer.	<b>Personne soignante essentielle</b> - Max. de 2 personnes soignantes désignées (à moins que davantage de personnes n'aient été désignées auparavant). Les personnes soignantes désignées après le 15 déc. 2021 doivent être entièrement immunisées.  - Max. de 2 personnes par résident à la fois (sauf en situation d'éclosion ou de quarantaine).  **Pour les exigences relatives à la vaccination contre la COVID-19, voir le tableau ci-dessous.**	- Visite avec un <b>résident entièrement immunisé</b> : Peut avoir des contacts physiques au-delà de ce qui est requis par les soins.  - Doit subir un test de surveillance tous les deux jours.	- Doit subir un test de surveillance tous les deux jours.  - Doit maintenir une distance physique de 2 m si aucun soin direct n'est donné.  - La visite doit se dérouler dans la chambre du résident.	- Peut offrir du soutien dans la chambre du résident (max. de 1 par visite).
	<b>Visiteur général</b>	Visite <b>interdite</b> , sauf pour les résidents recevant des soins de fin de vie.		
<b>Absences</b> *Doit porter un masque chirurgical. *Doit suivre les pratiques de CPI et subir un dépistage actif à son retour. *Doit subir un test et s'isoler conformément à la Directive n° 3.	<b>Absence pour raisons médicales / humanitaires / palliatives / essentielles</b>	Absence autorisée		
	<b>Absence de courte durée pour raisons sociales (sans nuitée) (&lt;24 heures)</b>	Absence <b>non</b> autorisée		
	<b>Absence temporaire pour raisons sociales (2 jours ou plus avec nuitée)</b>	Absence <b>non</b> autorisée		
<b>Rassemblements sociaux</b> *Les résidents doivent porter un masque s'ils peuvent le tolérer et suivre les pratiques de CPI. Un nettoyage est requis avant et après.	<b>Événements organisés / rassemblements sociaux</b>	- Il faut maintenir les mêmes groupes dans toute la mesure du possible. - Les activités/programmes de groupe se poursuivent. - Les programmes/activités à l'échelle du foyer demeurent suspendus.	- Programmation individuelle ou de porte à porte uniquement dans les aires en éclosion ou avec les résidents en isolement.	
<b>Repas</b>	<b>Repas communaux</b>	- Chaque résident doit s'asseoir à la même place à la même table. - Il faut maintenir une distance de 2 m entre les différentes tables (si possible). - Les visiteurs entièrement immunisés peuvent aider les résidents entièrement immunisés à manger.	- Repas dans la chambre.	

## Exigences obligatoires relatives à la vaccination contre la COVID-19 pour les personnes soignantes essentielles

Exigences concernant une troisième dose pour les personnes soignantes essentielles	
Les personnes soignantes essentielles qui ont reçu leur <u>deuxième</u> dose d'un vaccin approuvé à base d'ARNm contre la COVID-19 <u>le 7 octobre 2021 ou avant</u> :	- doivent présenter une preuve d'avoir reçu leur troisième dose d'un vaccin contre la COVID-19 d'ici le 28 janvier 2022 afin de pouvoir entrer dans le foyer.
Les personnes soignantes essentielles qui ont reçu leur <u>première</u> dose d'un vaccin approuvé à base d'ARNm contre la COVID-19 <u>le 20 décembre 2021 ou avant</u> :	- doivent présenter une preuve d'avoir reçu leur deuxième dose d'un vaccin contre la COVID-19 d'ici le 21 février 2022 afin de pouvoir entrer dans le foyer. - doivent présenter une preuve d'avoir reçu leur troisième dose d'un vaccin contre la COVID-19 d'ici le 23 mai 2022 afin de pouvoir entrer dans le foyer.

**Si une personne choisit de ne pas divulguer son statut d'immunisation, elle sera considérée comme étant non immunisée et il lui sera interdit d'entrer dans le foyer.**